

Pourquoi vacciner les jeunes filles ?

D'après des études scientifiques, les vaccins offrent la meilleure protection lorsqu'ils sont administrés avant l'exposition à des HPV. C'est pourquoi la vaccination doit idéalement être effectuée avant l'âge des premières relations sexuelles, c'est-à-dire de préférence avant l'âge de 16 ans. Ces vaccins s'administrent par injection, en trois doses séparées, sur une période de 6 mois. Pour plus d'information à ce sujet, n'hésitez pas à contacter votre médecin.

Et les femmes qui ont déjà eu des contacts sexuels ?

Même si vous avez déjà eu des relations sexuelles et avez déjà été en contact avec certains types de HPV, le vaccin offre encore une protection, qui peut cependant être plus limitée. La vaccination complète avant les premiers contacts sexuels reste donc plus efficace. N'hésitez pas à en parler à votre médecin.

Le dépistage toujours indispensable

Le vaccin ne signifie pas du tout la fin du dépistage. En effet, la vaccination diminue très fortement le risque de cancers du col mais elle n'offre pas une protection absolue.

Le vaccin ne protège pas contre certaines souches de HPV moins fréquentes. Et on ne connaît pas encore la durée de la protection donnée par la vaccination. D'où l'importance de continuer le dépistage par frottis.

PARLEZ-EN !

Vous-même ou votre fille êtes intéressées par cette vaccination ? Vous voulez faire réaliser un frottis de dépistage ? N'hésitez pas à en parler à votre médecin. Car il est possible d'éviter les cancers du col de l'utérus !

Renseignez-vous auprès de votre mutualité pour connaître les conditions de remboursement (en fonction de votre tranche d'âge) par l'assurance obligatoire et/ou par votre éventuelle assurance complémentaire.

En collaboration avec :



Avec le soutien de :



A qui en parler ?

- Vous cherchez de l'aide ou d'autres infos ?
- Vous avez besoin de parler ?
- Vous cherchez des informations sur un type de cancer ou ses possibilités de traitement ?
- Vous voulez savoir comment faire appel à un service de la Fondation contre le Cancer ?

Dans ce cas, appelez **Cancerinfo** gratuitement et de façon anonyme (du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00). Des professionnels (médecins, psychologues, infirmiers et assistants sociaux) sont à l'écoute de toute personne confrontée au cancer.



Chaussée de Louvain 479 • 1030 Bruxelles
T. 02 736 99 99 • info@cancer.be • www.cancer.be
Soutenez-nous : IBAN : BE45 0000 0000 8989 • BIC : BPOTBEB1



Cancers du col de l'utérus et vaccination



La vaccination réduit fortement le risque de cancer du col de l'utérus. Une bonne nouvelle pour toutes les adolescentes

On enregistre chaque année environ 600 nouveaux cas de cancers du col utérin en Belgique. Environ 270 femmes décèdent encore chaque année dans notre pays des suites de ces maladies. En outre, de nombreuses femmes chez qui un frottis a montré des cellules en cours de cancérisation au niveau du col de l'utérus doivent être traitées.

Heureusement, cette transformation des cellules normales en cellules cancéreuses est habituellement très lente. C'est pourquoi **le dépistage** est tellement important, puisqu'il permet d'intervenir à temps.

Ce qui est récent, c'est qu'en plus du dépistage, **la vaccination permet de renforcer la protection** contre ces cancers. Cette vaccination peut faire diminuer très fortement le nombre de femmes atteintes par cette maladie dans les décennies à venir. Vaccin et dépistage sont deux vraies chances à saisir ! Car les cancers du col de l'utérus ne doivent pas être négligés.

Qu'est-ce que le col de l'utérus ?

On appelle col la partie inférieure de l'utérus qui communique avec le vagin. Il s'agit d'une zone très fragile qui subit des modifications importantes au cours de la vie d'une femme (puberté, accouchements, ménopause...). C'est à ce niveau que se développent les cancers du col de l'utérus.

A quel âge les cancers du col se manifestent-ils ?

Très rares avant 25 ans, les cancers du col de l'utérus deviennent plus fréquents dès la trentaine, pour culminer vers 50 ans. 40 % des femmes atteintes ont entre 35 et 54 ans. La majorité d'entre elles ont probablement été en contact avec des papillomavirus humains (HPV) à un âge beaucoup plus jeune (généralement entre 15 et 25 ans).

Ces virus sont-ils responsables des cancers du col ?

Oui, en effet. Plus de 99 % des cancers du col de l'utérus sont causés par ces virus. **Les papillomavirus humains (HPV)** sont très répandus (jusqu'à 80 % des femmes sexuellement actives seront infectées par un HPV à un moment dans leur vie) et très contagieux. Ils sont souvent très discrets et peuvent persister longtemps sans être découverts. La plupart des femmes et des hommes y sont exposés, sans même s'en rendre compte, une ou plusieurs fois au cours de leur vie. Ces virus se transmettent surtout lors des rapports sexuels ou des jeux amoureux.

Dans la majorité des cas, les papillomavirus sont éliminés spontanément par les défenses naturelles du corps. Il n'y a alors aucun risque particulier de cancers du col à moyen terme. Mais il arrive parfois que certains types de papillomavirus s'installent de façon permanente au niveau du col de l'utérus. Ils peuvent alors transformer petit à petit les cellules normales en cellules cancéreuses. Cette transformation est habituellement très lente et s'étale sur des années, voire des dizaines d'années.

D'autres types de HPV peuvent être responsables du développement de petites verrues bénignes et visibles sur les organes génitaux (condylomes), qui ne se transforment pas en cancer du col.

Peut-on se protéger contre ces cancers ?

La réponse est oui ! D'abord grâce au **dépistage** : celui-ci se fait par frottis, tous les 3 ans à partir de l'âge de 25 ans et jusqu'à 65 ans. Le frottis consiste à prélever des cellules qui se trouvent à la surface du col de l'utérus. Ces cellules sont ensuite examinées au laboratoire, afin de repérer d'éventuelles anomalies qui indiquent une possible évolution vers un cancer.

Si ce dépistage était réalisé tous les 3 ans chez toutes les femmes entre 25 et 65 ans, 93 % des cancers du col pourraient être évités. Malheureusement, plus de 40 % des femmes n'effectuent pas un tel dépistage en Belgique.

Par ailleurs, les cancers du col utérin sont liés à la présence chronique de certains types de papillomavirus.

La vaccination empêche les plus fréquents d'entre eux de s'installer à demeure et permettra à l'avenir d'éviter la majorité des cancers du col.

Mais actuellement, cette vaccination ne protège pas contre les souches moins fréquentes de HPV (20 à 30 %). D'où l'importance de continuer le dépistage par frottis même chez les femmes vaccinées.

Qui est concerné par cette vaccination ?

Les études scientifiques déjà réalisées recommandent la vaccination des **jeunes filles avant leurs premières relations sexuelles**. Pour les adolescentes et les femmes adultes qui ont peut-être déjà été en contact avec un HPV, l'utilité de cette vaccination se discute au cas par cas avec le médecin traitant. Par contre, la vaccination n'est pas utilisée comme moyen de traitement pour les femmes atteintes par ces virus.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2011, cette vaccination est proposée dans le cadre de la médecine scolaire dans les établissements subsidiés par la Communauté française. Les filles, âgées de 13-14 ans et scolarisées, peuvent bénéficier gratuitement de la vaccination contre le papillomavirus (HPV) avec l'accord de leurs parents.

